



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2019 – 015	ELECTIONS EUROPEENNES 2019 <u>VOTE PAR PROCURATION</u>	06.05.2019

A l'attention des Résidents, des Familles et des Proches,

Madame, Monsieur,

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des États membres de l'Union européenne lors des élections européennes. **Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.**

Les résidents souhaitant voter par procuration doivent se faire connaître auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU jusqu'au **mercredi 15 mai 2019 dernier délai.**

Un Délégué aux votes par procuration visitera les résidents inscrits directement dans leur logement. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Les résidents devront être en possession :

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur,
- D'un certificat médical ou de la copie de la carte d'invalidité.

Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Adresse.

ATTENTION : Le mandataire devra être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Familles et Proches - Chrono